

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE NANTON

#### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 13 du mois de novembre, le conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence Mme Véronique Dauby, Maire.

Date de convocation : 3 novembre 2015

Présents : tous les membres sauf : Mme Depoil Pascale, excusée (représentée par Mme Marchandiau

Secrétaire de séance : Mme Marchandiau

Ouverture de la séance à 18h30, le compte rendu du précédent conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### **1. La communauté de communes**

Mme le maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Saône et Loire proposé par le préfet. Notre communauté de communes s'agrandirait avec les communes de Ameugny, Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin, Malay, Savigny sur Grosne.

Le conseil municipal doit se prononcer sur projet du schéma départemental de coopération intercommunale.

Délibération : Pour : 5 Contre : 2 Abstention : 8

Le préfet souhaite également une modification des SIVOS pour janvier 2017 (reportée à septembre 2017 pour coller à l'année scolaire). Pour cela, il envisage soit une fusion des SIVOS, soit la reprise de la compétence scolaire par la communauté de communes. Pour le préfet, la modification des SIVOS permettrait de faire des économies. Des interrogations se posent quant à l'économie réalisée entre les indemnités des élus et l'emploi d'une personne nécessaire à la gestion d'une telle structure. Notre SIVOS (regroupant les communes de Nanton, La Chapelle de Bragny, Etrigny, Champagny sous Uxelles, Lalheue) devrait donc : soit, fusionner avec les SIVOS de Laives et de Jugy, (ce futur SIVOS regrouperait 500 enfants sur 12 communes, il emploierait une trentaine de salariés), soit dépendre de la communauté de communes. La reprise de la compétence par la communauté de communes, poserait un problème de représentativité.

#### **L'O.N.F**

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2015, des représentants de l'O.N.F avaient présenté un plan d'aménagement des forêts de la commune (2016-2035).

Le conseil municipal doit se prononcer sur le plan d'aménagement des forêts.

Délibération : Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 4

#### **2. Agence de l'eau**

Le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2016 passe à 0.16 euro/m<sup>3</sup>. (2015 : 0.155euro/m<sup>3</sup>)

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'augmentation de la redevance.

Délibération : Pour : 15

### **3. Annulation titre**

Annulation d'une somme trop perçue en 2013 pour le loyer de la poste.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'annulation du titre.

Délibération : Pour : 15

### **4. Toiture foyer :**

Pour la réfection de la toiture du foyer, une demande de subvention avait été faite. Le conseil général nous octroie la somme de 7510 euros, représentant 36% du montant total (20693.10 HT). Les travaux seront effectués par l'entreprise Dumoux. Pour les travaux de mise en conformité pour l'accès des personnes à mobilité réduite : la déclaration de travaux a été envoyée et un appel d'offre (marché adapté) sera lancé début décembre pour une réception des réponses au 15 janvier. Pendant les travaux, l'accès à la cantine sera sécurisé par une cloison et des toilettes provisoires seront installées.

### **5. Photocopieur mairie.**

Le contrat des photocopies était à revoir, deux entreprises ont été sollicitées ( AXsaone, Bourgogne copies).

Le conseil municipal retient l'entreprise Bourgogne copies.

### **6. Signalisation**

Il avait été décidé de doter la commune d'un radar pédagogique avec enregistrements de données. Après comparaison de 5 appareils, le conseil municipal décide de choisir le radar de la société Net Collectivité pour un montant de 2739.60 euros TTC

### **7. Nomination artificier**

La commune a besoin d'un artificier pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet. Il faut suivre une formation d'artificier. Un tour de table est fait pour connaître les personnes intéressées et disponibles pour les feux du 14 juillet. Il n'y a pas de candidat parmi les conseillers municipaux. Le conseil municipal décide de relayer la demande à la population par le biais de l'espace info.

### **8. Questions diverses.**

- Assainissement :

La commune attend un devis de la chambre d'agriculture pour le curage des lagunes de Vincelles et de Corlay. Un appel d'offre sera lancé en février. Le curage nécessite la recherche de parcelles (20 à 30 hectares) pour l'épandage des boues. La lagune de Sully sera curée d'ici 2 à 3 ans et celle de Corlay ne nécessite pas de curage dans l'immédiat.

- La Poste :

Suite à la diminution des horaires du bureau de poste, Mme le maire sera reçue par la commission de présence postale à Macon le 17/11/2015 à 16h00.

- Vente Solex :

Au profit du CCAS, la mairie avait mis en vente un Solex. Une seule proposition a été faite, le Solex est donc vendu pour un montant de 45 euros.

- Cantonniers :

Le départ en retraite d'Alain Viennois avait été anticipé, avec le recrutement d'un nouvel agent. A la demande de ce dernier, le contrat ne sera pas renouvelé, il prendra fin le 28/02/2016. La mairie recherche donc à nouveau un cantonnier. Une interrogation se pose sur le type de contrat proposé, est-ce qu'il ne faut pas ouvrir la candidature à tous les profils et pas seulement à ceux correspondant aux contrats aidés (CUI-CAE) ? Quels sont les pré-requis pour le candidat ? Toutes les candidatures seront étudiées, le pré-requis essentiel étant le permis poids lourd.

M Alain Viennois remercie la mairie pour la célébration de sa retraite et offre au conseil une boîte de chocolats.

- Déchetterie :

Des citoyens demandent un lieu de dépose d'objets à donner, récupérer... Il est fait mention de la ressourcerie à Sennecey le Grand. La question sera posée à la Communauté de Communes.

- Accusation de pollution des pâturages par le lagunage :

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture, une réunion s'est tenue en présence de mme le maire, m Goujon exploitant agricole, la FDSEA, le GDA, l'assainissement, la police de l'eau....) afin d'évoquer une supposée pollution des pâturages par le lagunage communal. A l'heure actuelle aucune preuve n'est amenée par les services vétérinaires pour attester de l'impact sur le cheptel de m Goujon. Sans preuve, aucune indemnité ne sera accordée par la commune à m Goujon.

Fin de séance : 21h00

